

Un voyage unique

Plusieurs auteurs

Le pèlerinage est vraiment un voyage unique. Le musulman se rend corps et âme vers le pays de la quiétude et de la sérénité pour adorer son Seigneur.

Quel magnifique voyage ! Quels splendides panoramas ! Les musulmans redécouvrent par ce voyage leurs illustres origines, celles de leurs prophètes : « C'est Lui Qui vous a élus. Il ne vous a imposé

aucune gêne dans la religion, celle de votre père Abraham. Il vous a nommés « musulmans » dans les Livres précédents et dans ce Livre, afin que le Messenger soit témoin de vos actes, et que vous soyez vous-mêmes témoins que les messagers ont averti leur peuple. » Ce livre est un aperçu utile des actes du pèlerinage.

<https://islamhouse.com/185490>

- [Un Voyage Unique](#)

- [Un pèlerinage bien accompli a pour récompense le paradis](#)
- [Cher lecteur](#)
- [L'Ihram](#)
- [La 'Umrah](#)
- [Le départ pour Mina](#)
- [Une journée à Arafat](#)
- [Une nuit à Muzdalifah](#)
- [De retour à Mina \(le jour de L'Aïd\)](#)
- [Les jours du Tashrîq](#)
- [Le Tawaf D'adieu](#)

Un Voyage Unique

Article paru dans la revue AlJumuah

Traduit par

Samuel Heartland

Revu par

Abu Hamza Al-Germâny et Amel

Publié par

Le bureau de prêche de Rabwah

(Riyadh)

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous !

رحلة فريدة

باللغة الفرنسية

تأليف

الجريدة: الجمعة

ترجمة: سامويل هارتلاند

مراجعة: أبو حمزة الجرمانى والأخت آمال

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Au nom d'Allah,

L'Infiniment Miséricordieux, le Très
Miséricordieux

Un pèlerinage bien accompli a pour récompense le paradis

Allah le très haut, exalté soit-il, a dit :

« Le pèlerinage a lieu dans des mois connus. Si on se décide de l'accomplir, alors point de rapport sexuel, point de perversité, point de

dispute pendant le pèlerinage. » [II, 197]

Les différentes façons d'accomplir le pèlerinage :

1. Hadj at-**Tamattu'** : Il s'agit là pour le pèlerin d'entrer en état d'Ihram pour la 'Umrah pendant les mois du Hadj[1]. Une fois sa 'Umrah terminée il quitte son état d'Ihram et peut ensuite commencer le Hadj le huitième jour du mois de Dhul-Hijjah de la même année.

2. Hadj al-**Ifrad** : Le pèlerin entre en état d'Ihram pour le Hadj uniquement et reste en Ihram jusqu'à la fin du Hadj.

3. Hadj al-**Qiran** : Le pèlerin entre en Ihram pour la ‘Umrah et le Hadj. Il peut aussi porter l’Ihram pour la ‘Umrah d’abord, et formuler ensuite l’intention d’accomplir le Hadj, avant de commencer le Tawaf du Hadj.

Pour ceux qui choisissent de faire le pèlerinage Tamattu’ ou Qiran, il est indispensable de s’acquitter d’un sacrifice le jour de l’Aïd. Les personnes vivant à La Mecque en sont exemptes.

Cher lecteur

Parmi les trois façons d’accomplir le Hadj, nous allons expliquer la marche à suivre pour le Hadj at-Tamattu’, puisque ce dernier est le

plus recommandé des trois types de Hadj.

Il s'agit là pour le pèlerin de faire la 'Umrah pendant l'un des mois du Hadj (CAD : Shawwal, Dhul-Qa'dah, et les dix premières nuits de Dhul-Hijjah), d'accomplir le Hadj durant la même année et enfin d'offrir un sacrifice pendant les jours de l'Aïd.

Il est permis d'ôter son Ihram entre la 'Umrah et le Hadj et de reprendre ses occupations habituelles. Par contre, il devra faire le Tawaf et le Sa'i une deuxième fois à la fin du Hadj (Tawaf al Ifadah).

Cette brochure a pour but de faciliter au pèlerin la compréhension des rites du Hadj. Cependant, il est indispensable d'étudier de façon plus approfondie les rites du Hadj et de bien se préparer pour cet acte d'adoration des plus importants.

Nous vous conseillons de consulter la carte de cette brochure afin de savoir dans quel ordre effectuer les rites du pèlerinage. Qu'Allah nous facilite la tâche et que la paix et les bénédictions soient sur notre prophète Mohammed, sa famille et tous ses compagnons.

« La première maison édiflée pour les gens, c'est bien celle de Bakka (La

Mecque) bénie, et Qibla[2] pour l'univers. Là sont des signes évidents, parmi lesquels l'endroit où Abraham s'est tenu debout ; et quiconque y entre est en sécurité. C'est un devoir pour les gens qui en ont les moyens d'accomplir le pèlerinage de la Maison. Et quiconque ne croit pas, alors Allah se passe largement des mondes. » [III, 96-97]

L'Ihram

L'Ihram est le fait d'exprimer l'intention d'accomplir tous les rites du pèlerinage au moment où le pèlerin arrive à l'endroit du Miqat.

Chaque route en direction de La Mecque possède son propre Miqat.

Il est recommandé d'y accomplir le Ghusl. Il est permis aux hommes de se parfumer le corps, mais pas les vêtements. Les hommes doivent alors porter un vêtement composé de deux pièces. Il leur est interdit de se couvrir la tête.

Le vêtement du pèlerin se compose de deux pièces distinctes qui ne doivent pas épouser les membres du corps ; l'une couvre le haut du corps et l'autre couvre le bas.

En ce qui concerne la femme, son habit d'Ihram est son habit habituel mis à part le fait qu'elle ne doit pas

porter de Niqab ou de gants. Il lui est néanmoins permis de se couvrir le visage avec un Khimar en présence d'hommes non Mahrams.

Ensuite, le pèlerin doit formuler l'intention d'accomplir le type de Hadj qu'il a choisi (parmi les trois types précédemment évoqués). Pour le Tamattu', on formule l'intention de la façon suivante :

« Labbayk Allahumma 'Umrah »

Ce qui signifie : « Allah ! Je réponds à ton appel pour accomplir la 'Umrah. »

Il est alors conseillé de répéter constamment l'invocation du

pèlerinage (**Talbiah**) à partir du moment de l'Ihram jusqu'au jour de la lapidation de la Jamarat al-'Aqabah à Mina, le 10ème jour du mois de Dhul-Hijjah.

Il est préférable aux hommes de réciter la Talbiah à voix haute, quant aux femmes, elles la récitent à voix basse.

La 'Umrah

Ce qu'il faut y accomplir :

1. **Tawaf** : dès son arrivée à La Mecque, le pèlerin effectue le Tawaf autour de la Ka'ba. Il en fait sept fois le tour dans le sens contraire des

aiguilles d'une montre. Il débute à l'endroit où se trouve la pierre noire en prononçant le Takbir. Le tour s'achève à l'endroit même où il a commencé. Le pèlerin aura donc la ka'ba à sa gauche. Une fois les sept tours terminés, le pèlerin se place derrière le Maqâm Ibrahim (s'il en a la possibilité) afin d'y prier deux Rak'aa en prenant bien soin de se trouver face à la ka'ba.

2. **Sa'i** : ensuite, il s'agit pour le pèlerin d'effectuer le Sa'i entre les monts Safa et Marwah. On commence le Sa'i en montant sur la colline As Safa ; on y récite le verset du Coran suivant [\[3\]](#):

« As Safa et Al Marwah sont vraiment parmi les lieux sacrés d'Allah... » [2 : 158]

Il est recommandé de faire face à la ka'ba, de glorifier Allah, de lever ses mains (comme pour implorer Allah) et de prononcer trois fois le Takbir. Après cela, le pèlerin descend de la colline et se dirige vers le mont Al Marwah. Il lui est aussi recommandé d'accélérer l'allure entre les deux néons verts lumineux. Avant et après les néons, il doit marcher normalement.

Arrivé à Al Marwah, le pèlerin monte sur cette colline, glorifie Allah et récite les mêmes prières qu'il a

récitées à As Safa (mis à part la récitation du verset coranique). Ainsi, il aura achevé un tour sur les sept qu'il doit effectuer.

3. **Les cheveux** : les hommes ont le choix de se raser ou de se raccourcir les cheveux (il est néanmoins préférable de se raser).

Quant aux femmes, elles se contenteront de couper une mèche du bout de leurs cheveux, de la longueur du bout d'un doigt. Après cela, toutes les interdictions liées à l'état d'Ihram sont suspendues.

Le départ pour Mina

Le musulman désireux d'accomplir le Hadj Tamattu' doit en formuler

l'intention, de l'endroit où il se trouve à La Mecque, le huitième jour de Dhul-Hijjah (**le jour de Tarwiyah**) et partir pour Mina le matin de ce même jour. Il y effectue les prières de Dhuhr, 'Asr, Maghrib, et 'Icha ainsi que la prière de Fajr au matin du neuvième jour.

Les prières de Dhuhr, 'Asr et 'Icha sont réduites à deux Rak'aa mais ne sont pas regroupées. Le pèlerin reste à Mina jusqu'au lendemain matin où il se rendra à Arafat.

Prenez garde de bien gérer votre temps, car beaucoup de personnes se perdent en voulant visiter Mina !

Une journée à Arafat

Le pèlerin reste à Arafat jusqu'au coucher du soleil et y accomplit les prières de Dhuhr et 'Asr raccourcies et regroupées à l'heure du Dhuhr. Le reste de la journée est consacré au rappel d'Allah, à la dévotion et à l'imploration de la miséricorde Divine.

Le pèlerin doit s'assurer qu'il reste bien à l'intérieur des limites de Arafat, mais il n'est pas tenu de rester sur le mont Arafat. Il récite la Talbiah, glorifie Allah, et L'implore.

On rapporte que le prophète Mohammed, paix et bénédictions d'Allah sur lui, implorait Allah en

récitant la prière suivante [4]: « Nul ne mérite d'être adoré à part Allah, Celui qui n'a pas d'associé. A Lui la royauté et la louange et il est capable de toute chose. »

Anas ibn Malik fut questionné sur ce que les gens faisaient, en marchant de Mina à Arafat, en compagnie du prophète, paix et bénédictions d'Allah sur lui, **il répondit** : « certains d'entre nous récitaient la Talbiah, tandis que d'autres glorifiaient Allah sans que personne ne soit critiqué par quiconque. »
(Rapporté par Bukhari)

Une nuit à Muzdalifah

Aussitôt après le coucher du soleil, le pèlerin quitte Arafat pour se rendre à Muzdalifah dans le calme et la quiétude. En voyant des gens s'empresser, le prophète, paix et bénédictions d'Allah sur lui, **dit :**

« Du calme ! L'empressement n'est pas un signe de piété. » (Rapporté par Bukhari)

Le pèlerin doit s'occuper en récitant la Talbiah, en glorifiant Allah et en L'invoquant.

À Muzdalifah il accomplit les prières de Maghrib et 'Icha regroupées. La prière de 'Icha sera raccourcie à deux Rak'aa. Le pèlerin passe la nuit à Muzdalifah, y accomplit la prière de

Fajr, et invoque Allah jusqu'au lever du soleil.

Ensuite, il retourne à Mina. Avant de quitter Muzdalifah, il lui est recommandé de ramasser des petits cailloux qu'il utilisera pour lapider les Jamarat.

Les femmes ainsi que les personnes faibles sont autorisées à quitter Muzdalifah dès la moitié de la nuit afin d'éviter la foule.

La carte du pèlerinage : l'ordre des rites

De retour à Mina (le jour de L'Aïd)

Arrivé à Mina, il lapide la Jamarat al 'Aqabah (la plus grande stèle) avec les sept cailloux qu'il a ramassés à Muzdalifah ou autres parts. À chaque lancer de caillou, il dit : « Allahu Akbar ». Il prie Allah d'accepter son pèlerinage.

La lapidation de la Jamarat Al 'Aqabah peut être effectuée dès le lever du soleil. Le prophète, paix et bénédictions d'Allah sur lui, lapida la Jamarat tard dans la matinée et autorisa les personnes faibles ainsi que les femmes à quitter Muzdalifah dès la moitié de la nuit. Les cailloux

que l'on jette sur la Jamarat doivent être de la taille d'un pois chiche environ.

Le sacrifice : ensuite, le pèlerin doit sacrifier un animal. Il peut soit le sacrifier lui-même, soit désigner quelqu'un pour l'effectuer à sa place.

Raser ou raccourcir les cheveux : les hommes ont le choix de se raser la tête ou de se raccourcir les cheveux. Il est néanmoins préférable de se raser la tête. Les femmes quant à elles, doivent uniquement couper une mèche du bout de leurs cheveux de la longueur du bout d'un doigt.

En accomplissant ces rites, l'état d'Ihram est en partie levé, ainsi que

toutes les interdictions qui lui sont liées, mis à part les relations sexuelles.

Les jours du Tashrîq

Tawaf Al Ifadah : il s'agit d'un rite fondamental parmi les rites du pèlerinage.

Le pèlerin doit se rendre à La Mecque pour y effectuer sept tours autour de la Ka'ba. Une fois le Tawaf accompli, il prie deux Rak'aa derrière le Maqâm Ibrahim[5]. Ensuite, il accomplit le Sa'i entre les monts Safa et Marwah, après quoi, l'état d'Ihram est levé totalement ainsi que

toutes les interdictions qui lui sont liées même les rapports sexuels.

Le Tawaf Al Ifadah peut être accompli à n'importe quel moment ; pendant ou après les jours du Tashrîq.

Quelques jours à Mina. . .

Le pèlerin passe les jours du Tashrîq (les 11, 12 et 13 du mois de Dhul-Hijja) à Mina.

Chaque jour après la prière de Dhuhr, il peut lapider les Jamarat (la petite, la moyenne et celle d'Al Aqabah).

Il est permis de quitter Mina pour se rendre à La Mecque le 11, 12 ou le 13 du mois.

Cependant, ceux qui décident de quitter Mina le 12ème jour doivent le faire avant le coucher du soleil.

Le Tawaf D'adieu

Le Tawaf d'adieu est le dernier rite du pèlerinage. Ibn Abbas raconte qu'on ordonnait aux pèlerins, mis à part aux femmes ayant leurs règles, d'accomplir le Tawaf au moment de quitter La Mecque. Il explique que ce rite devait être la toute dernière chose

à faire avant de quitter La Mecque.
(Rapporté par Bukhari)

Souvenez-vous. . .

1. Consacrez votre temps à l'adoration d'Allah. Rappelez-vous le but du pèlerinage. Suppliez Allah tant que vous le pouvez.
2. Accomplissez de bonnes œuvres. Écartez-vous des interdits.
3. Tâchez d'effectuer tous les rites correctement. Si vous ne savez pas comment accomplir tel ou tel rite, adressez-vous aux personnes compétentes et demandez-leur.

4. OÙ que vous soyez, ne faites de tort à aucun de vos frères et sœurs musulmans, que ce soit par vos actes ou vos paroles.

5. Souvenez-vous des interdits liés à l'état d'Ihram :

a. Ne vous coupez ni les ongles ni les cheveux.

b. Ne vous parfumez pas. (le savon parfumé rentre dans cette interdiction)

c. N'ayez aucun rapport sexuel avec votre époux(e).

d. Il vous est interdit de vous marier, de vous

fiancer ou de faire quelque demande de mariage que ce soit.

e. Ne vous couvrez pas la tête (**les hommes**). Les parapluies et ombrelles sont autorisés.

f. Ne portez pas de chaussures (**à moins que les chevilles ne soient découvertes**), de chemises, de turbans, de pantalons, de cape, etc.

g. Les sandales, les bagues, les lunettes, les montres, les appareils auditifs, etc. sont autorisés.

h. Prendre un bain ou une douche, se gratter le corps ou

la tête (même si cela fait tomber des cheveux de façon non intentionnelle) est autorisé.

i. Les femmes ne doivent pas porter de gants. Il leur est permis de se couvrir les mains sous un vêtement.

j. Il est interdit aux femmes de porter le Niqab.

Glossaire

· Miqat : Le territoire sacré de La Mecque est délimité par des stations. Ce sont des endroits précis dictés par le prophète, paix et bénédictions d'Allah sur lui. Le

Miqat par lequel le pèlerin passe dépend de sa région de provenance.

- Ghusl : bain rituel de purification. **Communément appelé** : « **grandes ablutions.** »
- Khimar : un tissu que les femmes utilisent pour se couvrir la tête le cou et le haut de la poitrine.
- Mahrams : toutes les personnes avec lesquelles une femme ne peut se marier (**par exemple, le père, le frère, l'oncle. . .**)
- Tawaf : le fait d'accomplir sept tours autour de la Ka'ba.
- Takbir : le fait de dire : « **Allahu Akbar** ».

- Maqâm Ibrahim : l'endroit où Ibrahim s'est tenu pour édifier la Ka'ba. Aujourd'hui cet endroit est mis en évidence par une sorte de monument vitré et doré, juste derrière la Ka'ba. Il est important de rappeler que les traces de pieds qui s'y trouvent ne sont qu'une reconstitution de l'empreinte des pieds du prophète Ibrahim. De plus, il est absolument interdit d'y rechercher quelque bénédiction que ce soit en touchant les vitres du monument ou en y faisant des Dou'as.

- Niqab : un voile utilisé par les femmes pour se couvrir le visage et qui laisse entrevoir les yeux.

- Talbiah : l'invocation que le prophète, paix et bénédictions d'Allah sur lui, **répétait pendant la 'Umrah et le Hadj** : « **Labbayk Allahumma labbayk. Labbayka la sharika laka labbayk. Innal hamda wanni'mata laka wal moulk la sharika lak** »
- Tarwiyah : le huitième jour du mois de Dhul-Hijjah. On passe cette journée à Mina.
- Jamarat al 'Aqabah : communément appelée la grande Jamarat. Mise en évidence à Mina sous la forme d'un long mur en béton, sur lequel on doit jeter sept cailloux. Nous rappelons aux lecteurs

qu'il ne s'agit pas de l'emplacement de Satan.

- Tashrîq : les trois jours qui suivent le jour de l'Aïd. (Les 11, 12 et 13 du mois de Dhul-Hijjah)

Les mois du hadj commencent [1] dès le jour de l'Aïd Al Fitr (clôture de Ramadan) jusqu'au 10 du mois de Dhul-Hijjah. Note du Correcteur.

Tout musulman doit prier en [2] direction de La Mecque.

Il s'agit là de la traduction du sens [3] du verset en question. Il est évident

que le verset doit être récité en langue arabe.

Les versets du Coran ainsi que les [4] Dou'as doivent être récités en langue arabe.

Voir la note à ce sujet dans le [5] glossaire